

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Juin 2014

PRESIDENCE DE MONSIEUR Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône.

L'Assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 94 membres.

14/0451/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE - Composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - Désignation des membres représentants d'associations locales.

14-26111-DEPPGE

- 0 -

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux doit être redéfinie.

Cette Commission a pour fonction, conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- d'examiner chaque année, sur le rapport de son président,
- les rapports établis par les délégués de service public,
- les bilans d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière,
- les rapports établis par les cocontractants d'un contrat de partenariat,
- de donner son avis sur tout projet de Délégation de Service Public, tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière et tout projet de partenariat, ce avant que le Conseil Municipal se prononce.

Ce même article précise que la Commission, présidée par le Maire ou son représentant, comprend des membres du Conseil Municipal, désignés à la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales nommés par le Conseil Municipal.

La délibération n°14/0046/EFAG du 28 avril 2014 a désigné, outre le représentant du Maire en qualité de Président, huit délégués du Conseil Municipal.

Il convient désormais de désigner huit représentants d'associations locales :

Il est proposé de répartir les sièges comme suit :

- un représentant de la Confédération Générale des Comités d'Intérêt de Quartier,
- deux représentants d'associations de parents d'élèves,
- un représentant d'associations familiales,
- un représentant d'associations culturelles,
- un représentant d'associations sportives,

- un représentant d'associations de consommateurs,
- un représentant d'associations d'usagers de service public.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
ET NOTAMMENT SON ARTICLE L.1413-1
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE Sont nommés pour siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux les représentants d'associations locales suivantes :

- Au titre de la Confédération Générale des Comités d'Intérêt de Quartier :
- Jean-Marc CHAPUS
- Au titre des associations de parents d'élèves :
- Vanessa ALESSANDRINI (Membre de l'APEL du Cours Notre Dame de France)
- Sylvie VIOLETTE (Présidente de l'association des parents d'élèves de l'école élémentaire du Roy d'Espagne)
- Au titre des associations familiales :
- Philippe MONTGUERS (Union Départementale des Associations Familiales - UDAF13)
- Au titre des associations culturelles :
- Patrice ANGOSTO (Teknicité, Culture et Développement)
- Au titre des associations sportives :
- Michel PEIFFER (Stade Marseillais Université Club)
- Au titre des associations de consommateurs :
- Jamy BELKIRI (association Familles de France)
- Au titre des associations d'usagers de service public :
- Françoise DOUAGLIN (Fédération des Commerçants du Centre-Ville)

**Vu pour enrôlement
LE MAIRE DE MARSEILLE
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
Signé : Jean-Claude GAUDIN**

Le Conseiller rapporteur de la Commission ECONOMIE, FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE demande au Conseil Municipal d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié conforme
LE MAIRE DE MARSEILLE
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE

Jean-Claude GAUDIN